

**Commune de
MARSSAC sur TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**FERMETURE A LA CIRCULATION PIETONNE
RUE DU PASTEL**

Objet : Travaux de pose d'une borne incendie
Entreprise : SIAEP - Lieurac - 81600 RIVIERES

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande effectuée par l'entreprise SIAEP ;

Vu l'état des lieux ;

CONSIDERANT que les travaux cités en objet nécessitent la fermeture du passage piétonnier reliant la rue du Pastel au chemin de la Soucane,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Afin de réaliser les travaux cités en objet, le chemin piétonnier reliant la rue du Pastel au chemin de la Soucane sera fermée à la circulation piétonnes le temps des travaux

Du lundi 8 Septembre 2025 au vendredi 12 Septembre 2025

Article 2 : Ces règles de circulation seront signalées aux usagers par des panneaux convenablement placés, conformément aux dispositions du Livre I, huitième partie, de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. Cette signalisation sera à la charge du SIAEP, chargé des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site Internet de la Mairie et à proximité du chantier.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite :
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn ;
- Le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
- Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable,
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marssac sur Tarn, 08 septembre 2025

Par délégation de Madame Le maire,
Le Responsable des Services Techniques

Christophe JAMMES

